



ICIEC

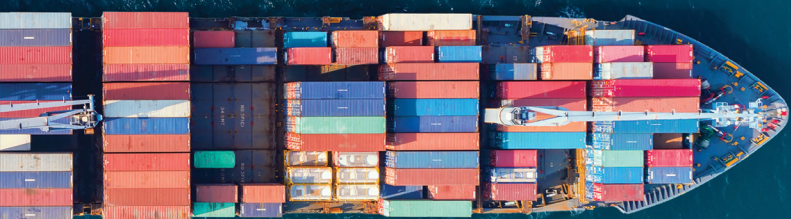
SOCIÉTÉ ISLAMIQUE D'ASSURANCE
DES INVESTISSEMENTS ET DES
CRÉDITS À L'EXPORTATION



ATTÉNUATION DU RISQUE COMMERCIAL ET POLITIQUE ET SOLUTIONS D'AMÉLIORATION DU RISQUE DE CONTREPARTIE



مجموعة البنك الإسلامي للتنمية
Groupe de la Banque Islamique de Développement



Expansion des opportunités
d'Investissement dans les pays membres



OFFRES D'ASSURANCE-CRÉDIT COMMERCIAL

Assurance de lettres de crédit / Assurance-crédit acheteur

OBJECTIFS CLÉS

- Éliminer les risques liés au commerce transfrontalier
- Aider les pays membres à accroître leurs exportations



RISQUES COUVERTS

- Insolvabilité du débiteur obligataire.
- Incapacité ou refus du Débiteur obligataire de payer à terme échu.
- L'inconvertibilité des devises et les restrictions de transfert imposées par le pays du débiteur obligataire.
- Expropriation, confiscation ou intervention du gouvernement dans les affaires du débiteur obligataire.
- Guerre ou troubles civils dans les pays du débiteur obligataire.



PRINCIPAUX AVANTAGES

- Protège le bilan contre les pertes découlant de risques commerciaux et non commerciaux (c.-à-d. politiques).
- Améliore l'adéquation du capital par l'allègement du capital.
- Optimise le bilan en éliminant le risque d'une partie du portefeuille.
- Transposition améliorée dans l'ICAAP et les techniques de CRM.
- Fournit une capacité additionnelle.
- Réduit les coûts du portefeuille du fait de l'utilisation de la notation de crédit d'une institution multilatérale très bien notée.
- Minimise les actifs non performants.
- Renforce le volume d'affaires.
- Aide à structurer des mécanismes de financement conformes à la Chari'a.



ÉLIGIBILITÉ

- Banques/institutions financières domiciliées dans les pays membres de la SIACE.
- Banques/institutions financières domiciliées dans des pays non-membres de la SIACE appartenant à 50% au moins à la BID ou à des ressortissants d'un pays membre.
- Banques/institutions financières proposant des produits compatibles avec la Chari'a.
- Banques qui financent des exportations stratégiques vers des pays membres.



DURÉE DE LA COUVERTURE

Jusqu'à 7 ans



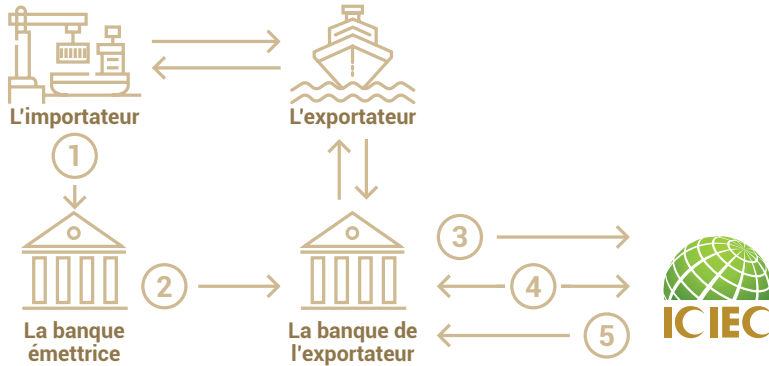
PRODUITS D'ASSURANCE-CRÉDIT

- Police principale d'assurance bancaire (BMP)
- Police d'assurance du crédit documentaire (DCIP)



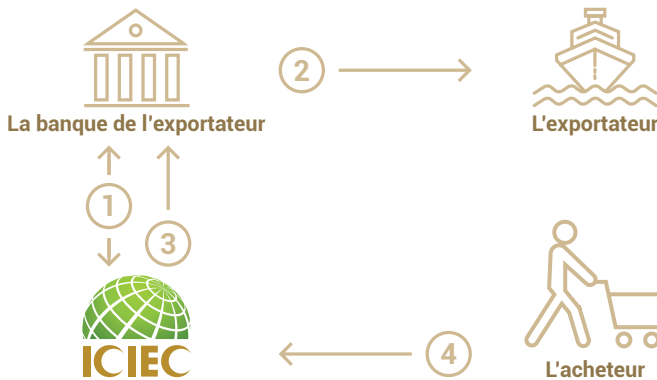
COMMENT ÇA MARCHE

Police d'assurance du crédit documentaire (DCIP)



1. L'importateur organise la délivrance de la L/C
2. La banque émettrice délivre une L/C à la banque de l'exportateur.
3. La banque de l'exportateur demande à la SIACE d'assurer la L/C. La SIACE assure la L/C jusqu'à concurrence d'un certain pourcentage (p. ex., 90 %). L'assuré doit conserver la partie non assurée pour son propre compte.
4. En cas de non-paiement par la banque émettrice, la banque de l'exportateur dépose une réclamation et la SIACE verse une compensation (90 % de la perte).
5. La SIACE récupère le montant auprès de la banque émettrice et rembourse 10 % à la banque de l'exportateur.

Police principale d'assurance bancaire (BMP)



1. La banque de l'exportateur conclut un contrat d'assurance (police d'assurance principale d'assurance bancaire) avec la SIACE jusqu'à concurrence d'un certain pourcentage (90 % par exemple) et verse une prime.
2. La banque propose un financement islamique à l'exportateur avec le contrat d'achat comme garantie.
3. Si l'acheteur ne paie pas, la banque dépose une réclamation auprès de la SIACE qui indemnise la banque jusqu'à concurrence de 90 % de la perte.
4. La SIACE récupère le montant auprès de l'acheteur et retourne la part non assurée de 10 % à la banque.



OFFRES D'ASSURANCE RISQUE POLITIQUE ET DE BONIFICATION DE CRÉDIT (Assurance Investissement)

OBJECTIFS CLÉS

- Éliminer les risques de l'investissement direct étranger pour les investisseurs, promoteurs et prêteurs
- Faciliter les investissements transfrontaliers (capitaux, dette et garanties de prêts)
- Favoriser l'impact sur le développement pour les pays membres



a. Assurance-risque politique pour investissements en capitaux, financement de dette et garanties de prêts

RISQUES COUVERTS

- Inconvertibilité de la monnaie et restrictions de transfert
- Expropriation
- Guerre ou troubles civils
- Rupture de contrat



b. Non-respect d'obligations financières souveraines / Assurance-risque politique des Prêts transfrontaliers

RISQUES COUVERTS

Non-respect d'obligations financières souveraines

- Non-respect des obligations financières souveraines / sous-souveraines / Entreprises d'Etat.



PRINCIPAUX AVANTAGES

- Accès amélioré au financement
- Protège le bilan contre les pertes dues à des risques non commerciaux (c.-à-d. politiques)
- Attire un capital supplémentaire aux projets.
- Permet de pénétrer dans des marchés à haut risque.
- Réduit les coûts de financement.



ÉLIGIBILITÉ

- Nouveaux investissements, acquisition ou expansion des investissements/projets existant.
- Investissements non interdits par la Chari'a.
- Investissements réalisés dans un pays membre.



DURÉE DE LA COUVERTURE

Jusqu'à 20 ans

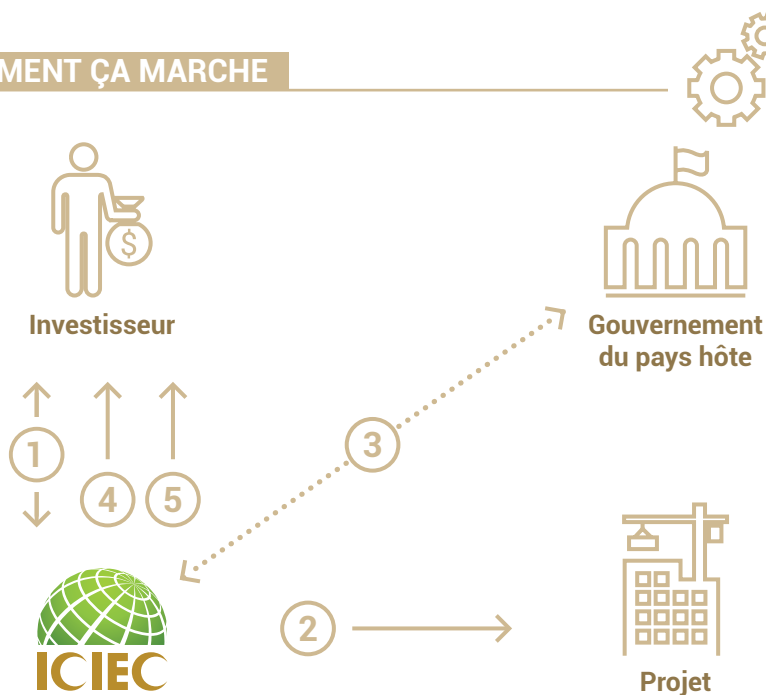


PRODUITS D'ASSURANCE-CRÉDIT

- Non-respect d'obligations financières souveraines
- Police d'assurance-investissement étranger (FIIP) pour facilité de financement
- Police d'assurance-investissement étranger (FIIP) pour facilité de garanties de prêts



COMMENT ÇA MARCHE



1. L'investisseur soumet une demande préliminaire à la SIACE qui lui donne son approbation « de principe » initiale et requiert une demande détaillée complète et le paiement des frais correspondants.
2. Le demandeur soumet une demande en bonne et due forme. Sur la base de la demande détaillée, la SIACE évaluera les risques du projet/ pays.
3. Si la direction de la SIACE approuve l'assurance, la SIACE émettra alors une police d'assurance-investissement à l'investisseur.
4. La SIACE obtiendra la non-objection du gouvernement du pays hôte.
5. En cas de survenance d'un risque, l'investisseur soumet une réclamation à la SIACE et cette dernière verse une indemnisation.

1

OFFRES D'ASSURANCE-CRÉDIT COMMERCIAL

Assurance-crédit fournisseur

OBJECTIFS CLÉS

- Éliminer les risques liés au commerce transfrontalier
- Aider les pays membres à accroître leurs exportations



RISQUES COUVERTS

- Insolvabilité de l'acheteur / de la banque émettrice.
- Défaut ou refus de paiement de l'acheteur.
- Refus de l'acheteur d'accepter la marchandise après expédition.
- Annulation arbitraire du contrat par l'acheteur.
- Restrictions sur le transfert de devises dans le pays de l'acheteur/ pays de la banque émettrice.
- Expropriation par le gouvernement de l'acheteur.
- Guerre ou troubles civils dans le pays de l'acheteur / de la banque émettrice.



PRINCIPAUX AVANTAGES

- Protège le bilan contre le non-paiement des créances à l'exportation.
- Renforce la compétitivité.
- Augmente les ventes internationales grâce à des conditions de paiement flexibles aux clients étrangers.
- Offre aux clients des conditions de crédit sur compte ouvert tout en protégeant l'assuré contre les risques de crédit.
- Accès à plus de facilités de fonds de roulement auprès des banques en cédant le produit de la police d'assurance aux banques comme garantie.



ÉLIGIBILITÉ

- Ressortissants d'un pays membre.
- Les sociétés ou autres entités juridiques situées dans les pays membres de la SIACE ou détenues à 50 % au moins par la BID ou par un pays membre si elles sont situées dans des pays non-membres.
- Les biens ayant au moins 20 à 30 % de valeur ajoutée d'un ou de plusieurs pays membres.
- Dans le cas de biens d'équipement ou de produits stratégiques, les critères ci-dessus ne s'appliquent pas. Toutefois, l'acheteur doit être dans un pays membre.
- Biens non interdits par la Chari'a islamique.



DURÉE DE LA COUVERTURE

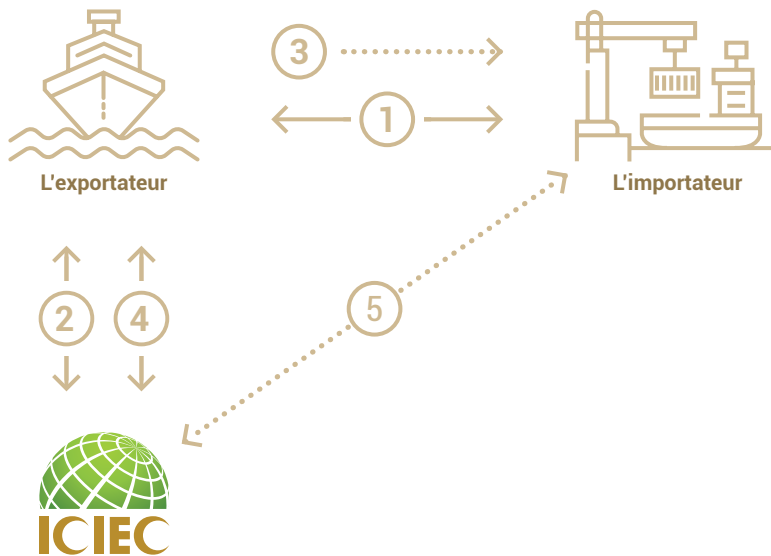
Jusqu'à 7 ans



PRODUITS D'ASSURANCE-CRÉDIT

- Police tous risques à court terme (CSTP)
- Police de transaction spécifique (STP)
- Police de transaction spécifique (STP) (Frustration de contrat)

COMMENT ÇA MARCHE



1. L'exportateur conclut un contrat de vente avec des importateurs/acheteurs.
2. L'exportateur conclut un contrat d'assurance avec la SIACE afin de couvrir des risques de non-paiement jusqu'à concurrence d'un certain pourcentage (90 % par exemple) et verse une prime.
3. L'exportateur expédie la marchandise aux acheteurs et déclare les expéditions la SIACE.
4. Si un des acheteurs ne paie pas, l'exportateur soumet une réclamation à la SIACE qui l'indemnise jusqu'à concurrence de 90 % de la valeur assurée.
5. La SIACE récupère le montant auprès de l'acheteur et verse la part de 10 % à l'exportateur.

2 OFFRES D'ASSURANCE-RISQUE POLITIQUE ET BONIFICATION DU CRÉDIT (Assurance-investissement)

OBJECTIFS CLÉS

- Éliminer les risques de l'investissement direct étranger pour les investisseurs, promoteurs et prêteurs
- Faciliter les investissements transfrontaliers (capitaux, dette et garanties de prêts)
- Favoriser l'impact sur le développement pour les pays membres



RISQUES COUVERTS

- Inconvertibilité de la monnaie et restrictions sur le transfert.
- Expropriation.
- Guerres et troubles civils.
- Rupture de contrat.



PRINCIPAUX AVANTAGES

- Protège le bilan contre les pertes dues à des risques non commerciaux.
- Attire un capital supplémentaire aux projets.
- Permet de pénétrer des marchés à haut risque.
- L'implication dans le projet d'une institution multilatérale (telle que la SIACE) est un atténuateur de risque en soi.
- Agit comme moyen dissuasif contre les actes préjudiciables des pouvoirs publics contre le projet.



ÉLIGIBILITÉ

- Projet/ Investissement étranger dans les pays membres.
- Nouvel investissement, acquisition ou expansion d'investissements / de projets existants.
- Les investissements ne devraient pas être interdits par la Chari'a islamique.



DURÉE DE LA COUVERTURE

Jusqu'à 20 ans

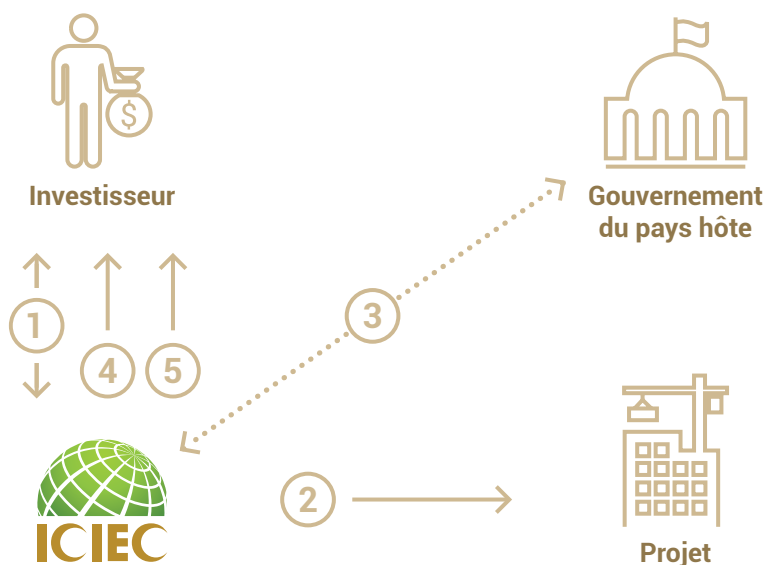


PRODUITS D'ASSURANCE-INVESTISSEMENT



- Police d'assurance-investissemment étranger (FIIP) pour les capitaux propres

COMMENT ÇA MARCHE



1. L'investisseur soumet une demande préliminaire à la SIACE qui lui donne son approbation « de principe » initiale et requiert une demande détaillée en bonne et due forme et le règlement des frais correspondants.
2. Le demandeur soumet une demande en bonne et due forme. Sur la base de la demande détaillée, la SIACE évalue les risques du projet/pays.
3. Si la direction de la SIACE approuve l'assurance, la SIACE émet alors une police d'assurance à l'investisseur.
4. La SIACE obtiendra la non-objection du gouvernement du pays hôte.
5. En cas de survenance d'un risque, l'investisseur soumet une réclamation à la SIACE et cette dernière l'indemnise.



RÉASSURANCE ACCEPTÉE DE CRÉDIT À L'EXPORTATION ET D'INVESTISSEMENT

Réassurance / Coassurance / Fronting

RISQUES COUVERTS

- Risques commerciaux et politiques.



PRINCIPAUX AVANTAGES

- Fournit un soutien en termes de renforcement des capacités pour les ACE des pays membres.
- Fournit une assistance technique pour la mise en place d'ACE dans les pays membres.
- Fournit des services d'information de crédit
- Fournit du marketing conjoint et l'assistance technique aux ACE des pays membres.
- Aide les ACE de pays non-membres à couvrir des projets dans des pays membres.



ÉLIGIBILITÉ

- Exportation des pays membres de la SIACE vers le reste du monde.
- Afflux de capitaux et d'investissements du reste du monde vers les pays membres de la SIACE.
- Ventes sur le marché local des exportateurs dans les pays membres de la SIACE.
- Les importations de biens stratégiques et d'équipement du reste du monde vers les pays membres de la SIACE.
- Les biens assurés devraient être non interdits par la Chari'a islamique et devraient avoir au moins 30 % de valeur ajoutée de pays membres de la SIACE.



DURÉE DE LA COUVERTURE

- 2 ans court terme
- 7 ans moyen terme
- 20 ans investissement étranger



PRODUITS

- **Traité quote-part**
- **Excédents de perte**
- **Protocole facultatif de réassurance**



SIACE EN UN COUP D'OEIL

la SIACE est la seule Institution multilatérale d'assurance crédit et d'investissement dans le monde qui fournit des solutions d'assurance et de réassurance conformes à la charia.




Créée en 1994 à Djeddah – Arabie Saoudite en tant qu'institution multilatérale et membre du Groupe de la Banque Islamique de Développement




Détenue par la Banque islamique de développement (Notée AAA) et par 47 pays membres de l'Organisation de la Coopération Islamique.



Capital autorisé de 400 millions de Dinars islamiques (DI) (soit USD 552 millions) (1 DI = USD 1,38).



Notée Aa3 par Moody's avec perspective stable.



Pionnier des solutions d'assurance et de réassurance investissement et crédit à l'exportation conformes à la Charia.



NOTRE VISION

Être reconnue comme le facilitateur préféré en matière d'échanges commerciaux et d'investissements pour un développement économique dans les pays membres.



NOTRE MISSION

Sécuriser les échanges et investissements entre les pays membre et le reste du monde au moyen de solutions d'atténuation des risques conformes à la Charia.



STRATÉGIE

Promouvoir le développement économique durable de ses pays membres. Être le catalyseur privilégié du développement économique et social des pays membres en proposant des solutions d'assurance crédit et d'investissement.



SIACE EN UN COUP D'OEIL

Le mandat de La SIACE est d'étendre les transactions commerciales et d'encourager les flux d'investissement dans les pays membres de l'OCI

MANDAT



La SIACE a pour mandat de promouvoir les échanges et investissements directs étrangers (IDE) transfrontaliers dans ses pays membres.



Aux termes de son mandat, la SIACE offre des solutions d'atténuation des risques ainsi que l'amélioration des termes du crédit aux exportateurs des pays membres vendant des produits à travers le monde et aux investisseurs de partout dans le monde intervenant dans les pays membres



La SIACE soutient aussi dans une certaine mesure les exportateurs internationaux en relation avec les pays membres lorsqu'il s'agit de transactions relatives aux biens d'équipement ou produits stratégiques.

ASSURANCE CRÉDIT



PAYS MEMBRES

RESTE DU MONDE

Facilite les exportations des pays membres vers le reste du monde



RESTE DU MONDE

PAYS MEMBRES

Facilite l'importation de produits stratégiques et de biens d'équipements par les pays membres à partir des pays non membres.

ASSURANCE INVESTISSEMENT



RESTE DU MONDE

PAYS MEMBRES

Facilite les flux d'investissements étrangers directs dans les pays membres

COOPERATION INTRA-OCI

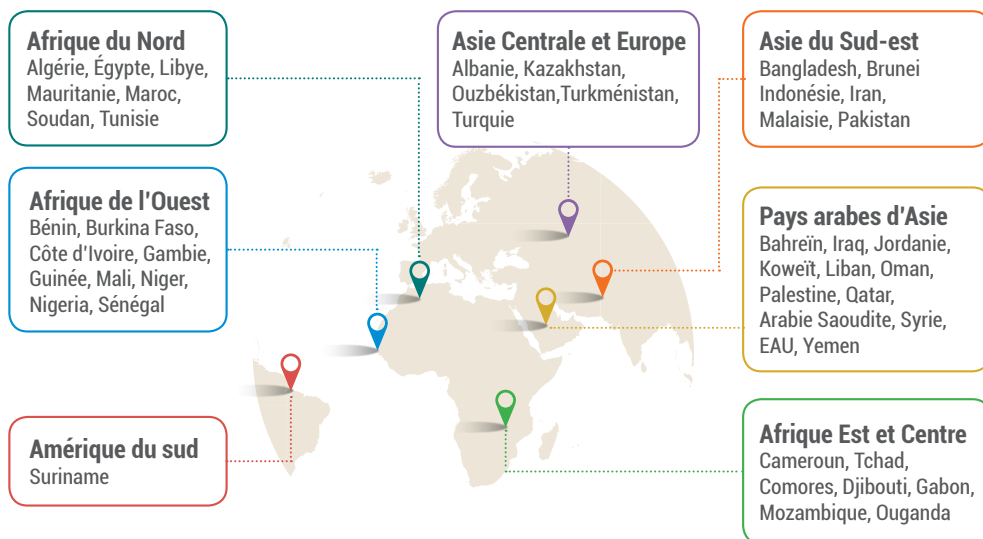


PAYS MEMBRES

PAYS MEMBRES

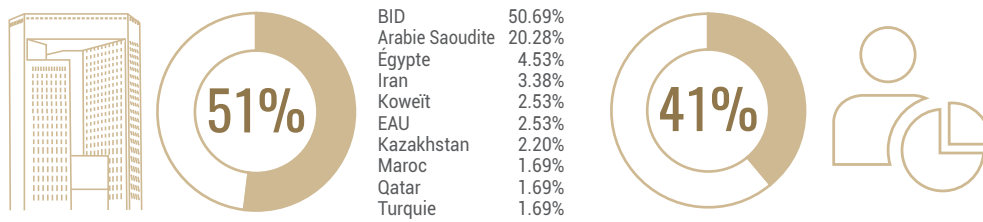
Faciliter le commerce, l'investissement et le partage d'information parmi les pays membres de l'OCI.

La SIACE soutient les flux Commerciaux et d'investissement dans 47 Pays Membres

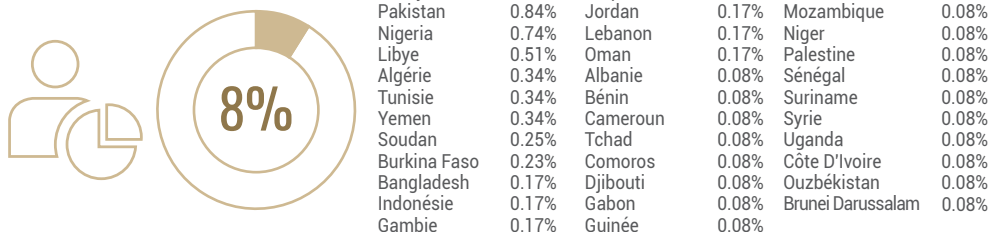


ACTIONNARIAT

Top – 10 Actionnaires



Autres actionnaires





Siège de la SIACE

Siège du Groupe de la BID,
Route du Roi Khalid,
BP 15722 Djeddah 21454
Royaume d'Arabie Saoudite
Tél. : (+966) 12 644 5666
Fax : (+966) 12 637 9755



Bureau de Riyadh

Kingdom Centre, Al Olaya Street
10th Floor, Office 1005
P.O. Box 230011, Riyadh 11321,
Arabie Saoudite.
Tél. : +966 11 211 0072
(*Début des opérations au 2T 2020)



Dubai, EAU

Office 201, Building 12,
Bay Square, Business Bay
P.O. Box: 114462, Dubai, UAE
Tél. : (+971) 4 277 6256/7



Istanbul-Turquie

Centre régional /Groupe de la BID
No: 1, Kat: 31 Daire: 122 Maslak,
Sariyer, Istanbul-Turquie
Tél : (+90) 212 234 8100 - Ext 5556



Rabat, Maroc

Centre régional /Groupe de la BID
Avenue Annakhil ang. Avenue Al
Haour, Hay Ryad 10104 Rabat,
Royaume du Maroc
Tél. : (+212) 537 54 88 00



Dakar, Sénégal

Bureau régional du Groupe de la BID 18,
Boulevard de la République, BP 6253
Dakar Etoile, Sénégal
Tél. : (+221) 33 889 1144 - Ext: 7735



Djakarta, Indonésie

Centre régional de la BID
Office 35C, Office 8, Jl. Jend
Sudirman Kav 52/53, Senopati,
Djakarta 12190 Indonésie
Tél.: +62 (21) 2933 3468 - Ext 5625



Dacca, Bangladesh

Centre régional / Groupe de la BID
Bhaban (Niveau-10), E/8-A, Rokeya Sharani
Sher-e-Bangla Nagar,
Dacca - 1207 Bangladesh
Tél. : +880 2 9183460 - 2
Fax : +880 2 9183463



Bureau à ouvrir Caire, Egypte



iciec-communication@isdb.org



<http://iciec.isdb.org>

